



## Brochure | Initiative de la maturité digitale pour les entreprises marocaines

Qui Sommes-nous?

### BERD

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) appartient à une famille de banques multilatérales de développement. Notre mission principale est d'aider les entreprises et les économies à prospérer par le biais d'investissements financiers, de services aux entreprises et d'une participation à des réformes politiques de haut niveau, en promouvant l'esprit d'entreprise et la résilience. La BERD est présente dans 38 pays d'opérations, sur trois continents, dans le sud et l'est de la Méditerranée, en Europe centrale et orientale et en Asie centrale. Nous investissons environ 10 milliards d'euros par an dans un ensemble de petites et grandes entreprises privées, de banques locales et d'institutions de microfinance, de capital-risque et d'autorités locales et nationales. Notre objectif est de fournir le financement adéquat et un partenariat solide et précieux pour aider ces organismes à se développer et à acquérir leurs propres compétences.

La Banque est unique dans son approche des petites et moyennes entreprises (PME). Non seulement nous touchons plus de 200 000 MPME par an grâce à plus d'un milliard d'euros de financements directs et indirects, mais nous fournissons également des services de conseil à plus de 2 200 petites entreprises par an dans l'ensemble de nos régions.

### ADD

Placée sous tutelle du Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, l'Agence est chargée de mettre en œuvre la stratégie de l'Etat en matière de développement du digital et de promouvoir la diffusion des outils numériques et le développement de leur usage auprès des citoyens.

Plusieurs missions transverses sont assignées à l'Agence de Développement du Digital, en sa qualité d'acteur institutionnel, qui visent, à structurer l'écosystème du digital et faire émerger de véritables opérateurs dans l'économie numérique. Il s'agit aussi de contribuer à la promotion de l'administration digitale en assurant un rapprochement avec les usagers (citoyens et entreprises), ainsi que de mettre en place un cadre normatif pour les produits et services numériques. Ses attributions consistent également, pour réduire la fracture numérique, à soutenir la révolution de l'Industrie 4.0, mener une conduite du changement de la société via la formation et la sensibilisation. Elle est en charge, entre autres, d'encourager la recherche et développement, inciter à l'innovation sociale et entrepreneuriale et garantir une inclusion digitale responsable et durable.

### L'initiative en bref :

La réalisation d'évaluations de la maturité numérique des petites et moyennes entreprises (PME) est essentielle pour les PME marocaines. Cela leur permet de s'aligner sur les objectifs numériques nationaux, de renforcer leur compétitivité, d'identifier les domaines à améliorer et de se positionner pour profiter des opportunités de financement. Dans ce contexte, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et l'Agence de développement du numérique lancent une initiative visant à renforcer la maturité numérique et à accompagner les PME, en s'appuyant sur l'offre de services de Moukawala Raqmya et l'outil de cybersécurité de la BERD. Cette initiative vise à renforcer la compétitivité des PME, à identifier les domaines à améliorer et à les positionner pour bénéficier des opportunités de financement offertes par la Banque.

Pour aider les MPME marocaines à mieux comprendre leur maturité numérique et à identifier leurs besoins potentiels en termes de conseil, de financement et de promotion de l'intégration des technologies numériques dans divers secteurs dans le cadre de la stratégie numérique nationale, la BERD ASB au Maroc s'associe à ADD pour mettre en œuvre une initiative d'évaluation numérique au Maroc.

Les principaux objectifs de l'initiative sont:

- Amélioration de la compétitivité des MPME marocaines grâce à la numérisation.
- Identification des forces et des faiblesses.
- Accès aux opportunités de conseil.
- Accès aux opportunités de financement.
- Atténuation des risques et cybersécurité.

### Appel à Candidature – Description Générale

Cet appel à candidatures vise à soutenir les entreprises intéressées par le développement de leur feuille de route numérique. Les entreprises bénéficiaires contribueront à une partie du coût des activités (voir la brochure du programme pour plus de détails). Les subventions seront versées à l'entreprise une fois le projet achevé avec succès et conformément à un accord de subvention signé entre la BERD et les entreprises sélectionnées.

### Comment postuler ?

- Remplir le formulaire de candidature et préparer tous les documents nécessaires.
- Envoyer par courrier électronique à l'adresse figurant dans l'appel à candidatures ou à l'adresse mentionnée dans la section ci-dessus.)
- Dans le sujet, veuillez mentionner : [INITIATIVE DE MATURITÉ NUMÉRIQUE DE LA BERD] : Nom de l'entreprise
- Pendant la période de candidature, le personnel de la BERD peut demander plus d'informations sur l'initiative.

### Qui peut soumettre une candidature ?

Le programme pilote est ouvert aux petites et moyennes entreprises (PME) basées à Casablanca, Tanger, Agadir, Marrakech, Rabat ou Fès.

Critères d'éligibilité de la BERD pour les PME :

- **Taille** : jusqu'à 250 employés et un chiffre d'affaires annuel minimal d'1 Million de dirhams et maximum de 50 millions d'euros ou un total de bilan ne dépassant pas 500 millions de dirhams. Les entreprises employant jusqu'à 500 personnes peuvent être exceptionnellement éligibles.
- **Propriété** : Les entreprises doivent être privées et détenues majoritairement par des capitaux locaux (avec un maximum de 49 % de capitaux étrangers).
- **Domaine** d'activité : Toutes les activités à l'exception des services bancaires, des produits ou services militaires, des jeux d'argent, des alcools forts et du tabac, conformément aux politiques de la BERD.
- **Maturité** : Au moins deux ans d'activités saines et un potentiel de croissance tel qu'indiqué par la capacité d'exporter ou la disponibilité de produits, de processus ou de structures organisationnelles innovants. Des exceptions peuvent être accordées aux jeunes entreprises à fort potentiel ayant moins de deux ans d'activité.
- **Engagement de la direction** : La direction doit être ouverte et s'engager à fournir une assistance et à atteindre les objectifs convenus, et être disposée à contribuer au coût du projet.
- **Intégrité** : L'entreprise et la direction sont crédibles et respectables et doivent se conformer aux procédures d'intégrité de la BERD. Il ne doit pas y avoir de procédures judiciaires antérieures ou en cours susceptibles d'affecter la mise en œuvre du projet ou de constituer un risque pour la réputation de la BERD.
- **Viabilité** : L'entreprise doit être en mesure de démontrer qu'elle dispose d'un potentiel de croissance supplémentaire en termes d'avantage concurrentiel perceptible, qu'elle est rentable et qu'elle dispose de ressources financières et opérationnelles suffisantes pour la mise en œuvre et le suivi des services de conseil.

[FAQ: Questions fréquemment posées](#)

***Quels sont les documents administratifs que dois-je préparer ?***

Le dossier administratif de l'entreprise est constitué de :

- Formulaire d'inscription au programme ASB Signé par l'entreprise.
- Copie du Certificat d'Immatriculation au Registre de commerce (datant de moins de 6 mois).
- Les statuts ainsi que la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de l'entreprise (en cas où ces pouvoirs ne sont pas inclus dans les statuts).
- États financiers annuels pour les 2 dernières années (compte de résultat, flux de trésorerie, bilan...) cachetés par l'entreprise.
- Coordonnées bancaires complètes (RIB, code SWIFT...)
- Documents de communication (brochures, plaquettes ; flyers...)

Toute candidature sans ou avec un dossier incomplet ne sera pas prise en compte.

***Comment les demandes seront-elles évaluées et sélectionnées ?***

Les documents administratifs des demandes seront examinés par les spécialistes de la BERD. La BERD examinera également le profil de l'entreprise, ses antécédents, son potentiel commercial et son intégrité.

Les PME seront classées en deux catégories : celles qui sont destinées à des missions individuelles et celles qui sont destinées à des projets de conseil de groupe. Celles qui sont destinées à des projets de conseil de groupés

***Puis-je travailler avec un consultant ?***

Pour les missions individuelles, les PME devront sélectionner le consultant avec lequel elles travailleront parmi une liste de consultants qualifiés formés pour cette initiative spécifique.

Pour les missions groupées, la BERD sélectionnera le consultant.

***Quelles sont les étapes suivantes si ma candidature est retenue ?***

- Si votre candidature est retenue, la PME sera mise en relation avec au moins trois consultants potentiels.
- Une fois que l'entreprise aura sélectionné le consultant pour le projet, le PME et le consultant travailleront à l'élaboration d'un document de référence détaillant la portée du projet, le calendrier, les produits livrables et les honoraires.
- Nous organiserons une réunion téléphonique pour examiner les termes de référence.
- Une fois les termes de référence complétés et approuvés par la BERD. La PME et le consultant devront signer les termes de référence approuvés et la lettre d'accord.
- Une fois les documents reçus, la BERD génère l'accord de subvention qui doit être signé par la BERD et le client.
- Une fois tous les accords contractuels conclus, le projet sera lancé.

***Quelle est la durée maximale autorisée pour un projet de maturité numérique dans le cadre du premier volet ?***

La durée moyenne d'un projet est estimée à deux mois ou moins.

***Que se passera-t-il après la clôture du premier projet ?***

Une fois que les PME auront finalisé le projet de maturité et approuvé leur feuille de route digitale, la BERD est prête à financer un deuxième projet de TIC.